

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**DU 04 AVRIL 2018**

Le quatre avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de Madame HAMON Dominique, Vice-Présidente.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame HAMON Dominique, Madame MARCOU Janie, Monsieur LAVENANT Philippe, Madame STEPHAN Francine, Madame YQUEL Martine, Madame BODIVIT Mylène, Monsieur DENES Michel, Madame OULC'HEN Madeleine, Monsieur PYATZOOK Daniel.

**AVAIENT DONNE PROCURATION** : Monsieur Patrice VALADOU (pouvoir à Mme Francine STÉPHAN)

**ABSENT EXCUSE** : Monsieur Daniel BIZOUARN

**Mme Janie Marcou a été élue secrétaire de séance.**

---

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01/12/2017 A L'UNANIMITE**

**II. FINANCES**

**2.1. - Compte de gestion 2017**

Au 31 décembre 2017 le résultat de clôture de l'exercice se solde par un excédent de 8 241.63 €.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **APPROUVE** le compte de gestion du C.C.A.S.

## 2.2. - Compte administratif 2017

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le compte administratif et propose au vote du Conseil d'Administration, le compte administratif 2017 du C.C.A.S.

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **APPROUVE** le compte administratif du C.C.A.S. qui se décompose comme suit :

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	11 925.17 €
Recettes	16 665.00 €
<b>Résultat</b>	<b>+ 4 739.83 €</b>

<b>Section Investissement</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	3 480.00 €
Recettes	6 981.80 €
<b>Résultat</b>	<b>+ 3 501.80 €</b>

## 2.3. – Affectation de résultat 2017

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée l'affectation du résultat 2017.

Le compte de résultat 2017 du C.C.A.S. laisse apparaître :

- Un excédent de clôture à la section de fonctionnement de **4 739.83 €**
- Un excédent de clôture à la section d'investissement de **3 501.80 €**

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2017 du C.C.A.S. comme suit :

R002-Excédent de fonctionnement reporté : **4 739.83 €**

R001-Excédent d'investissement reporté : **3 501.80 €**

## 2.4. - Budget Primitif 2018

Mme La Vice-Présidente présente le budget primitif 2018 du C.C.A.S.

### Section de fonctionnement :

Recettes : 18 040 €

74	Dotations, subventions	13 000.00 €
77	Produits exceptionnels	300.17 €
002	Excédent antérieur reporté	4 739.83 €

Dépenses : 18 040 €

011	Charges à caractère général	13 720.00 €
012	Charges de personnel	100.00 €
65	Autres charges de gestion	4 220.00 €

### Section d'investissement :

Recettes : 3 501.80 €

001	Solde d'exécution positif reporté	3 501.80 €
-----	-----------------------------------	------------

Dépenses : 3 501.80 €

21	Immobilisations corporelles	501,80 €
27	Autres immobilisations financières	3 000.00 €

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **VOTE** en équilibre les sections de fonctionnement du budget primitif 2018 au niveau du chapitre.

## 2.5. – Subvention communale

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **ACCEPTE** la subvention communale (13 000 €) allouée pour le fonctionnement du CCAS de La Forêt-Fouesnant lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018.

## 2.6. – Subventions

Les membres du Conseil d'administration demandent pour plus de visibilité sur le tableau des subventions, la colonne « Actions menées année N-1 » et la colonne « Projets-Actions prévus pour l'année N (en cours) » pour le budget 2019.

Toutes les demandes de subventions ont été étudiées. Il est convenu de garder une enveloppe pour le CIAS qui n'a pas encore fait sa demande et pour lequel un accord de principe est donné à hauteur de 30 Euros par résident à la Forêt Fouesnant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, comme suit les subventions 2018 :

ASSOCIATIONS	VOTE
<u>Associations Locales / Cantonales / Départementales</u>	
CIDFF (Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	125,00 €
ALCOOL ASSISTANCE 29	100,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	125,00 €
ASSOCIATION CELINE & STEPHANE (Leucémie Espoir)	100,00 €
FRANCE ALZHEIMER	125,00 €
ENFANCE & PARTAGE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>825,00 €</b>
<u>Associations diverses</u>	
SECOURS CATHOLIQUE	150.00 €
A.F.M (Téléthon)	0 €
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	0 €
VMEH ( Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)	100.00 €
Asso. Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	0 €
AFSEP (Asso. Française des Sclérosé En Plaques)	0.€
Entraide Cancer En Finistère	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>350.00 €</b>

### 2.7. – Indemnités kilométriques pour la banque alimentaire

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée la répartition des indemnités kilométriques comme suit :

Michel DENES : 330 kms annuels x 0,32 = 105.60 €  
 Janie MARCOU : 660 kms annuels x 0,32 = 211.20 €  
 Dominique HAMON : 660 kms annuels x 0,32 = 211.20 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **DECIDE** la reconduction pour l'année 2018 des indemnités kilométriques.

### III. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS

#### 3.1. – Bons d'essence

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée la mise en place de distribution de bons d'essence aux familles effectuant la demande.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **REFUSE** la distribution de bons d'essence
- ✓ **PROPOSE** en cas de besoin, la remise d'un bon au bénéficiaire pour aide d'urgence.  
Ce bon dont la somme dédiée sera à retirer à la Trésorerie de Fouesnant.

#### 3.2. – Etude des demandes financières

##### 3.2.1 –1<sup>er</sup> dossier :

Lecture est faite du rapport établi par l'assistante sociale qui suit cette personne pour laquelle une demande de bons d'essence est effectuée. Depuis cette demande, cette personne a retrouvé un emploi et ne sollicite plus d'aide.

**Après étude de son dossier, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **NE DONNE PAS SUITE** à cette demande.

##### 3.2.2 –2<sup>ème</sup> dossier :

Lecture est faite du rapport établi par l'assistante sociale qui suit cette personne pour laquelle une aide financière pour le règlement de factures est demandée.

**Après étude de son dossier, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DEMANDE** un complément d'information sur le dossier (remise du dernier avis d'imposition)
- ✓ **PROPOSE** une aide alimentaire

### IV. DIVERSES INFORMATION ET QUESTIONS

#### 4.1. – Point sur la Banque alimentaire pour l'année 2017 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Mme la Vice-Présidente fait le point sur les indicateurs pour l'année 2017 et pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :

➤ Année 2017 :

Poids en kg net <b>distribué</b> : BA +Dons + Achats	3643
Poids en kg net <b>reçu</b> de la BA	3979
Les indicateurs ETAT de l'année 2017	
Nombre de foyers inscrits avec droit en cours sur l' <b>Année</b>	11
Nombre de personnes inscrites + celles aidées en urgence sur l' <b>Année</b>	21
Nombre de passage des personnes à l' <b>Année</b>	399
Répartitions des personnes inscrites par tranche d'âge	
0-3 ans	1
4-14 ans	3
15-25 ans	3
26-59 ans	10
60 ans et plus	4
Répartition par sexe	
Masculin	11
Féminin	10

➤ 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :

Poids en kg net <b>distribué</b> : BA +Dons + Achats	7973 ①
Poids en kg net <b>reçu</b> de la BA	
Les indicateurs ETAT de l'année 2017	
Nombre de foyers inscrits avec droit en cours sur la période	5
Nombre de personnes inscrites + celles aidées en urgence sur la période	13 ②
Nombre de passage des personnes sur la période	75

① : La banque alimentaire de La Forêt-Fouesnant a réceptionné 720 kg

② : 13 personnes inscrites dont 7 enfants sont concernés par ce nombre.

Après échanges, il est décidé de diriger un courrier à Mme Mahé pour lui signifier l'existence de la Banque Alimentaire à La Forêt-Fouesnant afin de toucher la population âgée qui ne demande pas cette aide.

**4.2. – Date repas des anciens, collecte alimentaire nationale**

**4.2.1 Repas des anciens**

La date du repas a été fixée le dimanche 18 novembre 2018

**4.2.2. – Age des invités**

Il est proposé de maintenir l'âge requis pour y participer à 73 ans.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **DECIDE** de maintenir à 73 ans l'âge minimum pour participer au repas des aînés.

#### 4.2.3. – Montant du menu

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de fixer le prix du repas des anciens entre 38 et 40 €, avec mise en concurrence des prestataires potentiels.

#### 4.2.4. – Prix du menu des accompagnants

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** que le prix pour les accompagnants sera fixé à 25 €.

#### 4.2.5. – Montant des colis et âge des bénéficiaires

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

- Le prix des colis sera compris :
  - pour une personne : entre 18 et 22 €
  - pour deux personnes : entre 27 et 28 €.
- L'âge d'octroi des colis est maintenu à 80 ans.

#### 4.2.6. – Collecte alimentaire

Les dates de la prochaine collecte alimentaire sont fixées le jeudi 29 novembre 2018 et le vendredi 30 novembre 2018.

#### 4.3. – Autres

Le Conseil d'Administration demande la rédaction d'un article dans le bulletin municipal pour informer les personnes âgées forestoises des dispositifs permettant des sorties (ADSL, chèque sortir plus)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 40.

La Vice-Présidente,  
Dominique HAMON

